

Une large part du programme consiste à stimuler la régénération naturelle. Les récentes initiatives comprennent l'amélioration des semis, l'adoption de méthodes de coupe propres à augmenter l'approvisionnement naturel de graines et à favoriser la survie des brins, et la pulvérisation aérienne d'herbicides afin de défendre les jeunes résineux de la concurrence des arbustes inutiles. Après une dizaine d'années d'expérimentation, la Division des recherches a créé un pin blanc qui devrait se révéler très résistant à la rouille. Un hybride du peuplier et du tremble de croissance rapide a aussi été réalisé. Un grand nombre d'autres enquêtes se poursuivent sur des lignées, des maladies, des parasites et des sols.

Il existait, le 31 mars 1958, 81 unités d'aménagement des terres de la Couronne confiées directement à des spécialistes. Il y a lieu de mentionner en particulier l'unité de Petawawa, qui est la première d'une suite d'entreprises de reconstitution des pinèdes de la région Ottawa-Huron. Dans diverses régions, des unités pilotes de sylviculture avancée font des travaux destinés à découvrir les méthodes et à former le personnel nécessaires à l'amélioration des peuplements dans toute la province.

En outre, des plans directeurs couvrant un total de 85,000 milles carrés ont été soumis par des concessionnaires industriels dont les programmes d'aménagement et les méthodes de coupe doivent être agréés par le gouvernement. Les scieries doivent limiter leur importance à des proportions qui correspondent à l'approvisionnement de bois aisément disponible; la coupe maximum permise à toute unité par année est de 85 millions de pieds. Les droits perçus par la Couronne sur le bois d'œuvre ont augmenté sans cesse de \$11,396,460 en 1952 à \$14,341,008 l'année terminée le 31 mars 1958.

Des ententes conclues avec 107 grands exploitants (plus de 50 milles carrés) et 316 petits exploitants définissent et interdisent les méthodes qui donnent lieu à du gaspillage. L'exploitation intégrée, maintenant de rigueur, assure l'utilisation complète des arbres. Dans certains cas, le même arbre donnera un poteau de téléphone, une traverse de chemin de fer, du bois de mine, de la pâte à papier et d'autres produits.

En prévision de l'expansion considérable du programme de régénération au cours des années à venir, la majorité des titulaires de permis se sont engagés à respecter les normes et les prescriptions établies par le ministère. On compte que les quelque 300 forestiers à l'emploi de l'industrie privée aideront grandement les forestiers du ministère (182) à maintenir l'amélioration des forêts provinciales.

Manitoba.—Les forêts du Manitoba sont administrées par le Service forestier, relevant du ministère des Mines et Ressources naturelles. Le Service est dirigé par un forestier provincial et la province est subdivisée en quatre districts forestiers: septentrional, méridional, oriental et occidental, chacun ayant à sa tête un ingénieur régional. Un forestier dirige en outre la réserve forestière de Whiteshell, qui est une importante région de villégiature. Chaque district forestier est subdivisé en districts de surveillance forestière au nombre de 40, chacun dirigé par un garde forestier en chef.

L'abatage des arbres d'âge mûr est déterminé par vente de bois de sciage, par concession forestière licenciée, par location de boisés résineux à pâte, ou par permis de coupe. Les ventes de bois de sciage se font à l'enchère et se répartissent sur des périodes variant de un à sept ans; les concessions comprennent certaines étendues cédées antérieurement à 1930, date du transfert à la province de ses ressources naturelles administrées jusqu'alors par le gouvernement fédéral. Des baux visant le bois à pâte sont octroyés sur une étendue de 2,748 milles carrés. On accorde aux colons et aux petits exploitants des permis de coupe établis selon certaines prescriptions et valables pour un an ou moins.

Un inventaire des ressources forestières faisant partie du programme de conservation s'est terminé en 1956. A partir de cet inventaire et autres données, on a entrepris l'exécution de plans d'aménagement comportant des coupes annuelles autorisées sous un régime de rendement soutenu dans les régions les plus accessibles.